



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-douzième réunion plénière**

Genève, 20 et 21 juin 2024

Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail du sous-programme Statistiques**de la Commission économique pour l'Europe :****Rapports sur les travaux de la Conférence des statisticiens
européens, de son bureau et de ses équipes de spécialistes****Renforcement des capacités et autres activités
de coopération technique menées par la Division
de statistique de la Commission économique
pour l'Europe****Document établi par le secrétariat***Résumé*

Les activités de renforcement des capacités et autres activités de coopération technique dans le domaine des statistiques sont menées conformément à la Stratégie pour le développement des capacités statistiques de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (ECE/CES/2018/10). Elles sont liées aux travaux normatifs et méthodologiques de la Division de statistique de la CEE, favorisent l'application et l'utilisation des normes et des lignes directrices élaborées dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens et sont axées sur la demande et conformes aux besoins exprimés par les pays. Elles sont coordonnées par le Conseiller régional de la CEE pour les statistiques et comprennent aussi bien des réunions de haut niveau que des évaluations globales des systèmes statistiques nationaux, des ateliers de renforcement des capacités ou encore des consultations sur des sujets précis. Elles sont financées par différents moyens : part du budget ordinaire consacrée à la coopération technique, dons, cofinancement et organisation d'activités conjointement avec des partenaires tels que l'Association européenne de libre-échange (AELE) et Eurostat.

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités et autres activités de coopération technique menées en 2023 et prévues en 2024. Il est soumis à la Conférence pour information.



I. Introduction

1. La CEE a principalement vocation à promouvoir l'intégration économique paneuropéenne, ce qui passe par le dialogue sur les politiques, la négociation d'instruments juridiques internationaux, l'élaboration de règlements et de normes, et l'échange et la mise en application de pratiques exemplaires et de connaissances économiques et techniques spécialisées. Les activités de coopération technique et d'appui au renforcement des capacités menées à l'intention des pays en transition économique jouent un rôle tout aussi important dans l'exécution du mandat de la CEE.

2. La coopération technique consiste à apporter aux pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est un appui sur les questions relatives aux politiques, à les aider à appliquer les instruments juridiques, les règlements et les normes de la CEE et à organiser aux fins de leur adoption des ateliers de renforcement des capacités, des séminaires, des voyages d'étude, des séances de formation et des projets de coopération technique. Elle est axée sur la demande, tournée vers les résultats, centrée sur les pays en transition économique et liée aux travaux normatifs de la CEE. Les activités de coopération technique sont coordonnées par les conseillers régionaux, sous la direction du Secrétaire exécutif adjoint de la CEE et en coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans la région. Les services fonctionnels et techniques de la Division de statistique mènent des activités dans leurs domaines de travail respectifs.

3. Les activités de renforcement des capacités et autres activités de coopération technique de la CEE concernent les 17 pays de programme de la région, à savoir l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Ouzbékistan, la République de Moldova, la Serbie, le Tadjikistan, la Türkiye, le Turkménistan et l'Ukraine, ainsi que le Kosovo¹.

II. Objectif et principaux types d'activités

4. Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique constituent un volet important du sous-programme Statistiques de la CEE. Guidée par les priorités et les besoins des États membres exprimés dans le cadre de la Conférence, la CEE mène des travaux méthodologiques en mettant en place des équipes d'experts nationaux et en leur fournissant des services d'appui afin qu'elles puissent élaborer des normes, des directives et des recommandations ainsi que des recueils de pratiques optimales d'une portée internationale. Elle mène ses activités de renforcement des capacités et de coopération technique conformément à sa stratégie y relative. Ces activités font suite aux travaux méthodologiques de la Conférence des statisticiens européens et visent à rendre les pays de programme mieux à même d'appliquer plus efficacement les normes internationales et les bonnes pratiques et de produire des statistiques de qualité conformément aux Principes fondamentaux des Nations Unies concernant la statistique officielle.

5. En outre, les activités de coopération technique permettent de cerner les problèmes et les besoins et de hiérarchiser les domaines de travail pour les systèmes statistiques nationaux des pays de programme de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est, gage que tous les travaux sont axés sur la demande et répondent précisément aux besoins des pays de programme. Fait tout aussi important, les résultats de ces activités servent de base à l'élaboration des plans nationaux de production de statistiques officielles et orientent la fourniture d'aide par d'autres organismes ou les initiatives de coopération bilatérales.

¹ Toute mention du Kosovo s'entend ici au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

6. Les activités de renforcement des capacités et autres activités de coopération technique dans le domaine des statistiques peuvent être réparties en quatre grandes catégories :

- a) Les réunions stratégiques de haut niveau visant à définir et à examiner les priorités des pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est ;
- b) Les évaluations globales des systèmes statistiques nationaux et les examens sectoriels plus approfondis dans des domaines circonscrits ;
- c) Les ateliers de renforcement des capacités, les séminaires, les voyages d'étude et les formations portant sur des domaines précis ;
- d) Les projets d'assistance technique et de conseil à court terme répondant à des demandes particulières.

III. Financement des activités de coopération technique

7. On distingue trois sources de financement de la coopération technique :

a) Le programme ordinaire de coopération technique : partie du budget ordinaire de l'ONU fortement axée sur la demande, dont l'objectif est d'aider les pays à adhérer aux instruments juridiques, normes et règlements de la CEE, à les adopter et à les appliquer en vue de leur intégration dans la région et dans l'économie mondiale ;

b) Le Compte pour le développement : programme mis en place par le Secrétariat de l'ONU pour renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition économique dans les domaines prioritaires du programme de l'ONU en matière de développement. Le Compte pour le développement est financé par le budget ordinaire du Secrétariat et mis en œuvre par dix entités relevant de ce dernier (Département des affaires économiques et sociales, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Commission économique pour l'Afrique, CEE, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale). Il s'inscrit naturellement dans le prolongement des activités normatives et stratégiques que mènent les entités d'exécution pour donner suite aux conférences et sommets des Nations Unies consacrés à des questions économiques et sociales ;

c) Les partenariats et les sources de financement extrabudgétaires : fonds extrabudgétaires provenant de sources nationales, régionales et internationales, et collaboration avec des partenaires régionaux clefs (projets conjoints, échange d'informations et de connaissances spécialisées, etc.).

8. Les fonds alloués dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique étant limités (entre 60 000 et 80 000 dollars par an), la Division de statistique de la CEE soumet régulièrement des propositions dans le cadre des appels annuels à projets susceptibles de bénéficier d'un financement au titre du Compte pour le développement². Ces projets se chiffrent généralement à environ 300 000 dollars pour une période de deux à trois ans et font souvent l'objet d'une proposition conjointe avec d'autres entités des Nations Unies participantes. Des sources de financement extrabudgétaire sont également mobilisées. On peut citer à cet égard le projet ECASTAT mené avec la Banque mondiale, le projet d'intégration des données statistiques et géographiques financé par Eurostat et un projet financé par la Fédération de Russie visant à renforcer la capacité des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) de produire des statistiques et des indicateurs de qualité permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD³.

² Un même organisme ne pouvant soumettre qu'un nombre limité de propositions de projet et chaque appel à propositions annuel étant axé sur un domaine particulier, la Division de statistique ne peut soumettre de propositions qu'à intervalles de quelques années.

³ D'autres projets financés par des ressources extrabudgétaires, comme le Fonds d'affectation spéciale pour la modernisation de la statistique officielle, n'ont pas pour objectif principal la coopération technique.

9. Pour accroître plus efficacement le retentissement et la portée de ses activités de coopération technique en matière de statistiques, la CEE peut organiser des manifestations conjointes ou négocier le cofinancement d'activités. Souvent utilisé pour organiser des ateliers et des missions et pour financer la participation de représentants et d'experts des pays de l'EOCAC aux réunions de la CEE⁴, ce mode de collaboration est privilégié car il permet de partager la charge administrative avec les organisations partenaires, au premier rang desquelles figurent l'AELE et Eurostat. On peut également citer la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et les organismes nationaux de statistique (partenaires occasionnels).

IV. Activités de coopération technique menées et manifestations de renforcement des capacités tenues en 2023

10. Les principales activités de coopération technique menées en 2023 étaient les suivantes :

- a) Séminaire de haut niveau consacré à la modernisation des systèmes statistiques, tenu du 26 au 28 septembre à Riga (Lettonie) (statisticiens en chef et chefs des services des relations internationales) ;
- b) Conférence thématique sur la gestion des organismes de statistique en période de changement, tenue du 5 au 7 décembre à Almaty (Kazakhstan) (statisticiens en chef et adjoints) ;
- c) Évaluation globale du système statistique national du Kazakhstan ;
- d) Évaluation globale du système statistique national de la Géorgie ;
- e) Examen sectoriel des technologies de l'information dans la production de statistiques officielles et de la structure organisationnelle du Bureau national de statistique (République de Moldova) ;
- f) Examen sectoriel de l'application du Modèle générique d'activité des organismes statistiques établi par la CEE (République de Moldova) ;
- g) Examen sectoriel de l'application du Modèle générique du processus de production statistique établi par la CEE (Géorgie) ;
- h) Analyse des lacunes et recensement des données du tableau de bord national des objectifs de développement durable (ODD) du Kosovo (prestation de conseils).

11. En outre, un appui a été apporté à l'organisation d'un certain nombre d'ateliers et de réunions, concernant notamment la participation des représentants de pays, des experts ou du personnel, les lieux accueillant ces manifestations, les services d'interprétation ou la mise en place d'un accès permettant de participer à distance. En 2023, les manifestations ci-après ont bénéficié d'un soutien financier :

- a) Séminaire conjoint OCDE-CEE sur l'application du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), tenu à Genève du 13 au 15 mars ;
- b) Réunion d'experts sur les statistiques au service des ODD, tenue à Genève les 12 et 13 avril ;
- c) Réunion du Groupe d'experts de la comptabilité nationale, tenue à Genève du 25 au 27 avril ;

⁴ En 2023, les sources de financement des activités de coopération technique étaient les suivantes (les contributions en nature telles que le temps de travail du personnel ne sont pas comptabilisées) : programme ordinaire de coopération technique (70 000 dollars), 14^e tranche du Compte pour le développement (50 000 dollars), fonds extrabudgétaires (150 000 dollars) et cofinancement par les organisations partenaires (montant estimé : 425 000 dollars).

- d) Troisième forum mondial d’experts destiné aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux catastrophes, tenu à Bangkok du 5 au 7 juin ;
- e) Réunion du Groupe d’experts des indices des prix à la consommation, tenue à Genève du 7 au 9 juin ;
- f) Atelier sur la transition vers un recensement de la population et des habitations fondé sur des registres, tenu à Ankara du 11 au 16 juin ;
- g) Forum d’experts destiné aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques, tenu à Genève du 28 au 30 août ;
- h) Réunion interrégionale d’experts sur la gouvernance des données, organisée à Bangkok à l’intention des statisticiens en chef, du 5 au 7 septembre ;
- i) Neuvième réunion conjointe du Comité régional Europe de l’Initiative des Nations Unies sur la gestion de l’information géospatiale à l’échelle mondiale, du système statistique européen (SSE) et de la CEE, tenue à Belgrade le 3 octobre ;
- j) Atelier conjoint entre la CEE, Eurostat et le Comité régional Europe de l’Initiative des Nations Unies sur la gestion de l’information géospatiale à l’échelle mondiale, consacré à l’intégration des données statistiques et géospatiales, qui a eu lieu à Belgrade les 4 et 5 octobre ;
- k) Atelier AELE-CEE sur la comptabilité financière, organisé à Bruxelles à l’intention des pays de l’EOCAC, du 9 au 11 octobre ;
- l) Atelier sur l’harmonisation des statistiques relatives à la pauvreté aux fins de l’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD 1 et 10, tenu à Genève le 27 novembre ;
- m) Atelier sur les mesures de la pauvreté multidimensionnelle, tenu à Istanbul les 28 et 29 novembre ;
- n) Réunion sur les données, la transparence et la finance comme leviers de l’action climatique, tenue en marge de la COP28 à Dubaï (Émirats arabes unis) le 5 décembre ;
- o) Réunions d’experts sur le renforcement des capacités d’utilisation des sources administratives aux fins des recensements de la population et des habitations et sur l’élaboration de recommandations en la matière, tenues à New York du 11 au 15 décembre.

12. D’autres manifestations et activités qui ont été organisées par la Division de statistique et n’ont bénéficié d’aucun soutien financier supplémentaire ont également contribué au renforcement des capacités. Le personnel de la Division a participé aux activités de conseils menées auprès des pays de l’EOCAC et à la production de publications et d’autres ressources visant à aider les pays à appliquer les normes définies, les pratiques optimales et les recommandations internationales. Cette aide faisait notamment suite aux demandes des équipes de pays des Nations Unies concernées⁵. Un appui a également été fourni directement aux équipes de pays des Nations Unies.

⁵ Les équipes de pays des Nations Unies regroupent l’ensemble des entités des Nations Unies chargées des questions liées au développement durable, aux interventions d’urgence, au relèvement et à la transition dans les pays de programme. Chaque équipe de pays est dirigée par le Coordonnateur résident des Nations Unies, qui représente le Secrétaire général de l’ONU dans un pays donné.

V. Activités de coopération technique prévues en 2024

13. En raison de la crise de liquidités que traverse l'ONU⁶, les crédits disponibles au titre du programme ordinaire de coopération technique ont diminué en 2024. Toutefois, le montant des fonds disponibles au titre du Compte pour le développement demeure élevé, si bien que le volume prévu d'activités de coopération technique a augmenté⁷. L'AELE, Eurostat et d'autres partenaires ont engagé des fonds d'un montant significatif pour coorganiser ou soutenir les activités de la CEE dans le domaine des statistiques.

14. Ci-après figurent des exemples d'activités prévues :

- a) Évaluation globale du système statistique national de l'Ouzbékistan ;
- b) Examen par les pairs du système statistique national de l'Arménie ;
- c) Examen sectoriel des statistiques environnementales en Géorgie ;
- d) Examen sectoriel des statistiques environnementales au Kazakhstan ;
- e) Séminaire de haut niveau organisé à l'intention des statisticiens en chef et des chefs des services des relations internationales des pays de l'EOCAC ;
- f) Mission de conseil en vue du recensement de 2024 au Kosovo ;
- g) Appui au recensement et à l'évaluation des indicateurs des ODD au Kirghizistan ;
- h) Appui à l'intégration des données statistiques et géospatiales dans deux pays de l'EOCAC ;
- i) Aide à l'application d'une stratégie informatique au Bureau national de statistique de la République de Moldova ;
- j) Formation méthodologique sur l'indice national de pauvreté multidimensionnelle, dispensée au personnel du Bureau de statistique nationale de l'Agence pour la planification stratégique et les réformes de la République du Kazakhstan ;
- k) Aide destinée à améliorer les capacités d'établissement de comptes et de statistiques dans le domaine de l'énergie en Géorgie ;
- l) Aide à l'établissement de comptes des déchets dans le cadre du SCEE, l'objectif étant de mesurer l'économie circulaire et l'action menée dans d'autres domaines liés à l'amélioration de la gestion des déchets, à la réduction des déchets plastiques et à l'utilisation durable des ressources naturelles en République de Moldova ;
- m) Aide visant à accroître la fréquence de publication des statistiques sur les prix au Kazakhstan et à les mettre plus souvent à jour.

15. Les autres activités de coopération porteront essentiellement sur l'accélération de la modernisation, le soutien méthodologique au recensement de la population de 2024 au Kazakhstan et les suites données aux évaluations globales et aux examens sectoriels.

⁶ Le budget des entités du Secrétariat de l'ONU, telles que la CEE, se fonde sur le programme de travail approuvé et financé par les contributions des États Membres. Malheureusement, certains États Membres n'ayant pas versé leurs contributions à temps, les fonds manquent pour financer les activités inscrites au budget ordinaire.

⁷ Le quatorzième projet pour les statistiques financé par le Compte pour le développement est un projet mondial auquel participent huit entités du Conseil économique et social. Dans chaque région, les entités d'exécution ont sélectionné un nombre restreint de pays cibles qui bénéficieront de la deuxième phase du projet. Pour la région de la CEE, ce choix s'est porté sur la Géorgie, le Kazakhstan et la République de Moldova.

16. Plusieurs ateliers et réunions bénéficieront également de fonds provenant du programme ordinaire de coopération technique, du Compte pour le développement et du cofinancement assuré par l'AELE, Eurostat et d'autres partenaires, comme par exemple :

a) Le neuvième séminaire conjoint OCDE-CEE sur l'application du SCEE, qui se tiendra à Genève du 18 au 20 mars 2024 ;

b) La réunion du Groupe d'experts de la comptabilité nationale, qui aura lieu à Genève du 23 au 25 avril 2024 ;

c) La réunion du Groupe d'experts de la mesure de la qualité de l'emploi, qui se tiendra à Genève du 14 au 16 mai 2024 ;

d) L'atelier CEE-AELE sur la modernisation de la législation en matière de statistique, qui aura lieu à Tirana les 29 et 30 mai 2024 ;

e) L'atelier sur l'utilisation et l'intégration de nouvelles sources de données aux fins de l'établissement de l'indice des prix à la consommation, qui se tiendra à Bruxelles du 29 au 31 octobre 2024.
